

207 R 36

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARMANDE

- Monsieur Jean-Pierre MONJALET,

Demeurant Place du Château, 47180 SAINTE BAZEILLE,
Agissant en qualité de Président de la Société 2JPR,
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 euros,
Dont le siège social est sis 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE,
Immatriculée au RCS de MARMANDE sous le numéro 499 218 592,

Ayant pour avocat Maître Jean-Louis BALLEREAU, avocat à la Cour, SELARL JURI-LAWYERS CONSULTANTS, 968 Avenue du Général Leclerc, 47000 AGEN,

A l'honneur de vous exposer que :

- le capital actuel de la société est divisé en 24 000 actions de 10 euros de nominal chacune,
- cette société doit recevoir de Madame Josiane LABROUSSE, Monsieur Romuald SPAGNOLI et de la SAS MJPM HOLDING, un apport en nature de 12 000 titres qu'ils détiennent dans la société suivante :
 - la SAS TRUCK CARROSSERIE 47, au capital de 120 000 euros, dont le siège social est sis ZI Jean Malèze, 16 Rue Louis Armand, 47240 BON ENCONTRE, immatriculée au RCS d'Agen sous le n° 440 512 713,
- sous réserve des vérifications prescrites par la loi, l'assemblée générale extraordinaire des associés doit être réunie à l'effet de statuer sur l'évaluation de cet apport, sur sa rémunération et sur l'augmentation de capital corrélative ;

C'est pourquoi le soussigné sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce et à celles de l'article 64 du décret du 23 mars 1967,

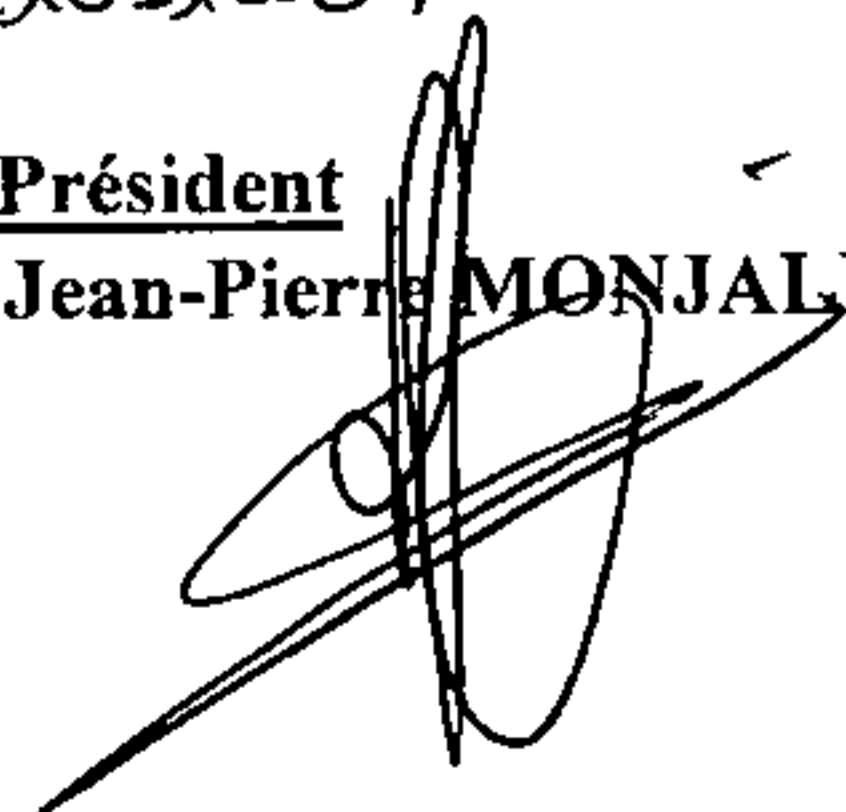
De désigner un Commissaire aux Apports pour apprécier la valeur des apports en nature des titres et établir le rapport à mettre à la disposition des associés.

Fait à MARMANDE

Le 10-12-07

Le Président

M. Jean-Pierre MONJALET



ORDONNANCE

Nous, Jean-Claude Carretier, Président du Tribunal de Commerce de Marmande,

Assisté du Greffier, Mme Christophe Lasserre,

Vu la requête qui précède, les dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce et l'article 64 du décret du 23 Mars 1967,

Désignons la SARL CABINET AVIANO ET ASSOCIES, sise 8 Rue Jean Baptiste Pérès, 47000 AGEN, en qualité de commissaire aux apports avec pour mission d'apprécier les apports en nature consentis par Madame Josiane LABROUSSE, Monsieur Romuald SPAGNOLI et la SAS MJPM HOLDING, au profit de la société 2JPR, Société par actions simplifiée, au capital de 240 000 euros, dont le siège social est sis 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE, immatriculée au RCS de Marmande, sous le n° 499 218 592.

Si le commissaire aux apports désigné se trouve dans un des cas d'incompatibilité prévus par l'article L. 225-224 du Code de Commerce, il devra nous demander son remplacement par simple requête.

Fait et ordonné à Marmande, en notre cabinet sis Place des Droits de l'Homme,

Le 13 DEC. 2007

Signé : J. Carretier, Président du Tribunal de Commerce de Marmande,

Signé : C. Lasserre Greffier.